Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le
ID : 038-200040111-20201215-20_249-DE

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 20_249

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE ANIMATION ET PREVENTION CD38

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 9 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 29
Votants : 36

Résultat du vote :

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :
Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, , Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Mathias LAVOLE (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean Claude SARTER ; Wilfried TISSOT à Stéphane GUSMEROLI ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Suzy REY à Martine MACHON ; Jean Paul SIRAND PUGNET à Bertrand PICHON-MARTIN ; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR

CONSIDÉRANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT la mission du PAJ auprès du public 12/25 ans, au titre de laquelle le PAJ mène des actions de prévention depuis de nombreuses années,

CONSIDÉRANT les échanges effectifs entre la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, le Département de l'Isère, la Maison du Voironnais Chartreuse et l'association PAJ, sur le sujet,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la demande de soutien auprès du Département de l'Isère pour l'année 2021 concernant les actions d'animation de prévention,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la poursuite du partenariat entre la Communauté de Communes, le Département de l'Isère et le PAJ concernant les actions d'animation de prévention.
- **SOLLICITE** dès à présent le Département de l'Isère pour engager ce processus.

La Présidente,
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 15 décembre 2020,

La Présidente,
Anne LENFANT

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE R.F.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le
ID : 038-200040111-20201215-20_249-DE